FOIRE AUX QUESTIONS

Concours bourses d'excellence Automne 2024 – Études supérieures et stagiaires postdoctoraux

L'Institut TransMedTech encourage les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes en situation de handicap à poser leur candidature. Les personnes ayant des parcours non linéaires ou non traditionnels sont aussi encouragées à poser leur candidature.

1. Les dossiers de candidatures peuvent-ils être envoyés par courriel?	Oui. Le dossier doit être envoyé en un seul document PDF par courriel à l'adresse : concours.transmedtech@polymtl.ca. Les lettres de références (pour candidats postdoctoraux seulement) doivent également être envoyées par courriel par les répondants à : concours.transmedtech@polymtl.ca. Tout dossier incomplet ne sera pas évalué.
2. Est-ce qu'un(e) étudiant(e) ou stagiaire postdoctoral(e) dont le projet est en intelligence artificielle, technologie des données ou modélisation / simulation sans être associé à l'un des principaux secteurs technologiques de TransMedTech peut déposer une demande?	Non. L'intelligence artificielle, les technologies des données et la modélisation / simulation sont des axes transversaux et ne sont pas admissibles seuls. Les projets doivent obligatoirement être associés à l'un des quatre secteurs technologiques de TransMedTech (Technologies de santé numériques / Technologies pour la salle d'opération du futur & interventions du futur / Technologies pour le diagnostic et les soins personnalisés / Technologies émergentes pour réparer le corps).
3. Est-ce qu'un(e) étudiant(e) ou stagiaire postdoctoral(e) qui a réalisé ses études précédentes dans un même établissement a les mêmes chances qu'un(e) étudiant(e) ou stagiaire de recherche postdoctoral(e) provenant d'une autre université?	Il n'y a pas de règle spécifique à cet effet. TransMedTech a comme mission d'attirer les meilleurs dans leur domaine respectif. Il importe de démontrer l'excellence et en quoi une formation au même endroit contribuera à fournir les compétences pertinentes pour une carrière de premier plan dans le domaine des technologies médicales. Par ailleurs, l'Institut TransMedTech souscrit à un programme de promotion et d'accès à l'égalité qui permet de contrer la discrimination et accepte la diversité, telle que définie par les différences d'origine ethnique et de religion, de sexe, de genre et d'orientation sexuelle, de statut d'Autochtone, de capacité et d'âge.
4. Est-ce que les étudiant(e)s obtiendront un diplôme de l'Institut TransMedTech?	Non. Les étudiant(e)s de niveau maîtrise et doctorat obtiendront un diplôme de leur université d'attache une fois leur programme d'études complété selon les règles en vigueur.

5. La bourse est-elle reconduite pour une deuxième année?	Non. En raison de la fin du financement d'Apogée Canada, la bourse est d'une durée maximale de 1 an et ne peut dépasser le 31 août 2026.
6. Le rendement est-il évalué durant la période de versement de la bourse?	Le Comité conseil assure l'évaluation formative sur une base périodique. Une évaluation sommative sera réalisée à la fin de la période de versement de la bourse à l'aide d'un formulaire. Cette évaluation s'appuiera sur des indicateurs tels que le progrès du projet de recherche, les rencontres avec le Comité conseil, les bourses externes demandées et obtenues, les activités de formation enrichie, etc. Elle pourrait donner lieu à des recommandations à l'étudiant(e).
7. Est-ce qu'un(e) étudiant(e) ayant déjà obtenu une bourse TransMedTech peut faire une nouvelle demande pour un nouveau programme?	Oui. Si un(e) étudiant(e) a obtenu une bourse lors d'un concours précédent (par exemple pour une bourse de maîtrise) et souhaite faire une demande pour un nouveau programme (dans ce cas, une bourse au doctorat), sa candidature est admissible.
8. Pourquoi dois-je choisir un profil? Est-ce obligatoire d'en choisir un dès la demande?	Le choix du profil se fait en fonction des objectifs de carrière de l'étudiant(e) et permet à l'Institut TransMedTech de mieux cibler l'offre de formation. Le choix d'un profil fait partie de ce qui est requis pour le dépôt du dossier.
9. Si j'ai déjà une bourse d'un organisme fédéral ou provincial, puis-je être titulaire de bourse TransMedTech?	Oui. Nous encourageons les étudiant(e)s et stagiaires postdoctoraux qui ont d'excellents dossiers à se présenter à différents concours (ceci est d'ailleurs une attente du programme). Si un(e) étudiant(e) ou stagiaire de recherche postdoctoral(e) détient ou obtient en cours de route une bourse ou un financement externe, le financement TransMedTech sera ajusté en fonction du montant cumulable maximal (voir le ***Guide*** du concours) et des règles d'admissibilité qui s'appliquent. Il est également possible de cumuler une bourse TransMedTech et une bourse IVADO selon certaines conditions.
10. Quel sera le taux de succès du concours?	Le taux de succès dépendra de la quantité et de l'excellence des dossiers soumis ainsi que du budget disponible. À titre informatif seulement, entre 3 et 12 dossiers par niveau sont financés chaque année. Pour être financé, un dossier doit obligatoirement obtenir une note de 80 % ou plus.

11. À partir de quel moment les étudiant(e)s et stagiaires postdoctoraux sélectionné(e)s recevront-ils ou elles leur bourse?	Pour le concours de l'Automne 2024, les titulaires sélectionné(e)s pourront recevoir leur bourse à partir du 1er janvier 2025. • Étudiant(e) à la maîtrise ou au doctorat : janvier 2025 (session d'hiver), mai 2025 (session d'été) ou septembre 2025 (session d'automne) • Stagiaire postdoctoral(e) : entre janvier et septembre 2025. Il est à noter qu'une bourse sera interrompue si un(e) étudiant(e) ou stagiaire postdoctoral(e) réalise son projet sans obtenir un certificat d'éthique conforme, dans le cas où c'est nécessaire.
12. La bourse est-elle rétroactive si le/la candidat(e) admis(e) a commencé son programme d'études avant le 1er janvier 2025?	Non, la bourse n'est pas rétroactive. La période avant la confirmation d'octroi de la bourse TransMedTech ne sera pas financée.
13. Quelles sont les institutions membres de l'Institut TransMedTech?	• Polytechnique Montréal • Université de Montréal • HEC • CHU Sainte-Justine • CHUM • Hôpital général juif • Institut de cardiologie de Montréal • Institut universitaire de gériatrie de Montréal
14. Est-ce qu'un(e) étudiant(e) ou stagiaire postdoctoral(e) peut être dirigé(e) par un(e) seul(e) professeur(e)?	Non. Pour assurer la transdisciplinarité du programme de formation et des projets, un(e) (ou 2) codirecteur(s)/codirectrice(s) d'une autre discipline est exigé. Voici quelques exemples de codirection admissibles : • Professeur(e) en génie + chercheur ou chercheuse biologiste • Professeur(e) en génie + clinicien-chercheur ou clinicienne-chercheuse (médecin) • Professeur(e) en gestion de l'innovation + chercheur ou chercheuse en sciences biomédicales • Professeur(e) en kinésiologie + chercheur ou chercheuse en génie logiciel

Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter à concours.transmedtech@polymtl.ca.